



## Succession pendant confinement

Par **Frédéric70140**, le **01/04/2020** à **14:57**

Bonjour,

Mon père est décédé Jeudi dernier 26/03/2020.

Il y a de nombreuses choses a faire,et il employait deux aides a domicile qui se relayaient aupres de lui. Elles ont encore de nombreuses choses a faire. "la succession" peut elle continuer a les employer, et le cesu peut il etre toujours utilisé pour le compte de mon père?

Merci de votre réponse

Penez soins de vous et de vos proches

Frédéric.

Par **youris**, le **01/04/2020** à **16:11**

bonjour,

selon le site <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/gerer-la-relation-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-et/que-faire-en-cas-de-deces-de-lem.html> , en cas de décès de l'employeur, le contrat de travail qui le lie à son salarié prend fin automatiquement. Il ne se poursuit pas avec les héritiers.

salutations